



Utiliser fonts communes pour créer une marque

Par **Yara**, le **30/11/2012** à **01:01**

Bonjour,

j'aimerais créer un logo composé uniquement de texte (pas de dessin) pour en faire une marque dans un but lucratif.

Ma question est ai-je le droit d'utiliser des caractères de font pour mon logo que l'on trouve dans tout logiciel de traitement de texte (Arial, Times new roman, etc...) sans les modifier ou les distordre est ce possible?

Doit-on payer quelquechose à quelqu'un (à qui?).

Merci

Par **trichat**, le **04/12/2012** à **20:56**

Bonjour,

Je pense que les caractères d'imprimerie, repris dans les logiciels de traitement de texte, mais pas uniquement, sont tombés dans le domaine public depuis longtemps. En conséquence, chacun les utilise à sa convenance.

Vous devez pouvoir les utiliser dans votre propre projet de création de logos.

Ensuite, vous devrez engager les démarches de dépôt pour protection de vos créations à l'INPI.

Cordialement.